

---

## Aides aux entreprises : outils de recherche et nouveautés

---

---

### 1. Découvrir les mesures d'aide

---

Sur le site [economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr), vous pourrez prendre connaissance des dernières mesures et faire le point sur des mesures ciblées, notamment :

- Création, reprise et développement d'une entreprise
- Trouver le bon interlocuteur

=> Pour découvrir les infos, cliquez [ici](#)

Par ailleurs, les compagnies consulaires, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) vous propose deux outils, de type moteur de recherche, pour trouver une aide correspondant à vos besoins :

- L'outil CCI, cliquez [ici](#)
- L'outil CMA, cliquez [ici](#)

---

### 2. Comment en bénéficier ?

---

Sur le site [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr), vous découvrirez comment bénéficiez de certaines aides :

- Aides à la création ou reprise d'entreprise
- Aides en soutien à l'activité de l'entreprise
- Aides à la transformation numérique
- Aides à certains secteurs et investissements

=> Pour découvrir les infos, cliquez [ici](#)

---

### 3. Zoom sur 2 aides 2024

---

- **Le dispositif d'emplois francs**

Il permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche une personne résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

- Pour le découvrir, cliquez [ici](#)

- **Débit de tabac et indemnité de fin d'activité**

En cas de cessation d'activité, un débitant de tabac peut bénéficier d'une indemnité de fin d'activité dans un département en difficulté ou frontalier ou dans une commune de moins de 3 500 habitants.

Sont concernées, les cessations d'activité intervenues ou à intervenir au cours de la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

- Pour le découvrir, cliquez [ici](#)